## Comment répondre ?

Vous pouvez :
- télécharger le dossier de candidature sur **www.fdf.org** *(Trouvez un financement)*
- le demander à la délégation de votre région ou au siège de la Fondation de France à Paris – si vous n'êtes pas implantés sur le territoire d'une délégation (cf. carte).

**France (hors délégations)**
Programme Emploi
40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 96
E-mail : emploi@fdf.org

**Bretagne**
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22
E-mail : bretagne@fdf.org

**Pays de Loire**
5 rue Columelle
44000 Nantes
E-mail : loire@fdf.org

**Aquitaine**
16, rue Montesquieu
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : aquitaine@fdf.org

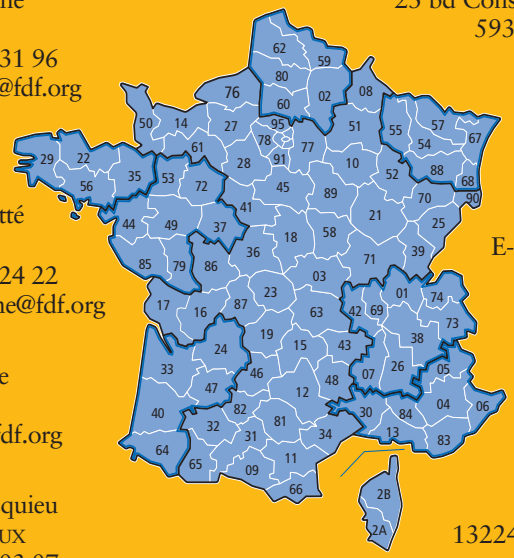

**Nord Pas-de-Calais Picardie**
Hôtel d'Entreprises Jean Renoir
23 bd Constantin Descat - BP327
59336 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

**Lorraine-Alsace**
10 rue Ste-Marguerite
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : lorraine@fdf.org

**Rhône-Alpes**
19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : rhone@fdf.org

**Provence-Côte d'Azur**
Hôtel-Dieu
6, place Daviel
13224 Marseille Cedex 02
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : provence@fdf.org

Dans la Région Nord Pas-de-Calais, cet appel à projets est conduit en partenariat avec le Conseil régional. Les dossiers sont reçus tout au long de l'année.
Dans ce cadre, sont principalement financées des aides au conseil pour l'émergence de projets, des aides à l'équipement et des aides au fonds de roulement.

**La Fondation de France aide les personnes** en difficulté en soutenant des projets concrets et innovants, qui répondent aux besoins sans cesse en évolution de la société. **Elle agit dans tous les domaines de l'intérêt général :** solidarité, santé, recherche médicale, culture, enfance, environnement. Elle abrite également des fondations créées par des mécènes et les conseille dans leur démarche.
Indépendante et privée, **la Fondation de France ne reçoit aucune subvention publique** et ne peut distribuer ses prix, bourses et subventions que grâce à la générosité de ses donateurs.

FONDATION DE FRANCE

40 avenue Hoche - 75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00 - Fax : 01 44 21 31 01
**www.fdf.org**

**Pour agir, votre don est une force**

FONDATION DE FRANCE

# Appel à projets 2007

## Initiatives solidaires et création d'emplois*

**Avec le soutien de la Fondation JM.Bruneau**

Dates limites de dépôt des dossiers :
- 5 février 2007
- 22 juin 2007

* cet appel a projets a été développé de 2003 à 2005 sous le nom *Dynamiques collectives - quand vos initiatives solidaires créent de l'emploi*

**Mécénat Économie et Solidarités**

# Pourquoi cet appel à projets ?

Face aux mutations de notre société, à la précarisation des emplois et la fragilisation des conditions de travail, la Fondation de France souhaite soutenir des initiatives solidaires qui permettent de créer des emplois stables et accessibles à des personnes connaissant des difficultés d'accès au marché du travail.
Elle s'appuie pour cela sur l'existence d'une économie alternative, productrice de richesses tant sociales qu'économiques. Ces activités solidaires sont adaptées aux caractéristiques de leur territoire, construites de manière collective. Elles apportent une réponse nouvelle à des besoins sociaux, tout en développant une réelle dimension économique.

Cet appel à projets vise à soutenir – parmi ces activités – celles qui sont susceptibles de recruter et professionnaliser des personnes éloignées de l'emploi, en leur proposant des postes valorisants qu'elles peuvent occuper durablement – favorisant ainsi une insertion professionnelle de qualité.

# Critères de sélection des projets

**Les associations, coopératives, et plus généralement les organismes à but non lucratif ou à gestion désintéressée…** peuvent répondre à cet appel à projets.

Le projet devra remplir **simultanément** les quatre critères suivants :

**le projet est socialement utile**
• il développe une activité répondant à des besoins sociaux ou d'intérêt général émergents, peu ou mal satisfaits ;
• il est construit à partir d'une réflexion sur les besoins locaux et en complémentarité à des réponses existantes sur son territoire ;
• son caractère innovant ainsi que son utilité – compte-tenu des caractéristiques du territoire (quartiers urbains difficiles, zones rurales) – seront particulièrement examinés.

**Le projet est collectif**
• il s'appuie sur un collectif de personnes (utilisateurs, bénévoles, salariés) ;
• ce collectif est porteur ou étroitement associé à la définition, la production, et l'évaluation du projet.

**le projet crée des emplois stables de qualité**
• l'activité développée permet la création d'emplois stables – même si dans un premier temps, elle fait appel à des contrats aidés – ou la pérennisation d'emplois aidés ;
• les emplois créés offrent des conditions de travail de qualité (application d'une convention collective, accès à la formation, protection sociale…) ;
• une attention particulière sera portée aux projets qui permettent le recrutement de personnes connaissant des difficultés d'accès à l'emploi.

**le projet a un caractère économique et mobilise différentes sources de financement**
• le projet, outre son utilité sociale, a une dimension économique : il est source d'échanges et de ventes de produits ou services ;
• le projet recherche son équilibre financier en associant trois types de ressources : ressources propres, subventions, contributions en nature (dons, prêt de locaux, bénévolat).

# Quelles sont les initiatives concernées ?

**A titre d'exemples :**
• les services accessibles à des personnes fragilisées : services d'aide à la mobilité, crèches collectives à des horaires atypiques, loisirs adaptés… ;
• la production de biens ou services accessibles à des personnes à faible pouvoir d'achat : coopératives d'achat ou de commercialisation de produits, recyclages d'objets, épiceries sociales… ;
• les services d'intérêt général favorisant le développement local de territoires en difficulté : activités environnementales, culturelles, ludiques, touristiques, bars et restaurants associatifs… ;
• les collectifs visant à mutualiser et pérenniser des emplois dans des territoires en difficulté ou dans des secteurs d'activités particulièrement touchés par la précarité de l'emploi : groupements d'employeurs associatifs, coopératives d'activités et d'emplois artistiques ou agricoles…

**Ne seront donc pas retenus :**
• les projets purement économiques dont l'activité n'a pas de vocation sociale ;
• les projets purement sociaux, n'ayant pas de caractère économique et entièrement subventionnés (ex. : prestations gratuites auprès de publics défavorisés, mise en réseau d'acteurs locaux, services d'accompagnement de demandeurs d'emplois ou de créateurs d'activité…) ;
• les projets créateurs d'emploi, mais dont l'activité ne répond pas à des besoins sociaux ;
• les créations d'entreprises, y compris les entreprises individuelles permettant à une personne de créer son propre emploi ;
• les projets d'insertion par l'activité économique et les chantiers d'insertion ;
• les CAE généralistes n'ayant pas de caractère innovant.

**Attention la Fondation de France ne finance pas :**
• le fonctionnement régulier des organismes ;
• la totalité du projet, la recherche de cofinancement étant demandée – comme gage de pérennité ;
• les demandes concernant des difficultés financières, passagères ou chroniques ;
• les études de faisabilité (trop en amont pour apprécier si le projet correspond ou non aux critères).

# Comment et à quoi les aides sont-elles affectées ?

L'aide de la Fondation de France est apportée sous forme d'une subvention dont le montant est déterminé en fonction des besoins du projet.
Elle peut financer par exemple une étude pré-opérationnelle, des investissements matériels et immatériels, une aide ponctuelle au fonctionnement lors du démarrage du projet – à condition que la perspective de ressources substitutives à cette subvention soit crédible. En 2006, une centaine de projets a été soutenue par cet appel à projets, pour un montant variant de 2 000 à 20 000 €.

Appel à projets